



Les Compagnies Loblaw Limitée adhère au régime d'achat d'actions automatique

Brampton, Ontario, le 28 décembre 2018 (TSX : L) – Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a annoncé aujourd'hui avoir adhéré au régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Loblaw dans le cours normal de son offre publique de rachat (« OPRCNA ») déjà annoncée.

Loblaw a déjà annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») d'acquérir par OPRCNA, au cours de la période de 12 mois commençant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2019, un maximum de 18 952 573 actions ordinaires représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 17 avril 2018 par l'intermédiaire de la TSX, de systèmes de négociation parallèles ou de toute autre façon permise par la TSX ou en vertu de la loi applicable.

Aux termes du RAAA de Loblaw, le courtier de Loblaw peut acheter des actions ordinaires à des moments où Loblaw ne serait habituellement pas active sur le marché en raison des règles sur les opérations d'initiés et de ses propres périodes d'interdiction internes. Le courtier de la société effectuera les achats en fonction de paramètres établis par la société avant le commencement d'une telle période d'interdiction et conformément aux modalités du RAAA. Ce dernier a été conclu suivant les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables. En dehors de ces périodes d'interdiction, les actions ordinaires peuvent continuer d'être achetées conformément à l'appréciation de Loblaw, sous réserve des lois applicables. Il faut cependant préciser que de tels plans sont toujours adoptés dans le respect des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

À propos de Les Compagnies Loblaw limitée

Les Compagnies Loblaw Limitée est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant environ 200 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit Profiter pleinement de la vie^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 050 magasins d'alimentation, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans plus de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et plus de 500 magasins de Loblaw; ses services bancaires offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et trois des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD} et le Choix du Président^{MD}.

Pour plus d'information, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedar.com.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec :

Roy MacDonald

Vice-président, Relations avec les investisseurs

(905) 861-2243

investor@loblaw.ca